L'OCAL

L'Office Communautaire d'Animations et de Loisirs

Sectorisation des accueils de loisirs

Service d'Accueil Minimum—accueil de Juillet

Pendant toute la durée des mesures d'exceptions liées à la lutte contre l'épidémie de COVD-19, les enfants seront affectés à un accueil de loisirs en fonction de leur lieu de scolarisation selon le tableau ci-dessous.

Aucune dérogation ne sera possible.

Accueil de loisirs	Écoles concernées
la Canopée	Le Val d'Hazey (Aubevoye, Sainte Barbe, Vieux Villez) Courcelles sur Seine Villers sur le Roule
Les Canailloux	Fontaine Bellenger Heudebouville Ailly Les Trois-Lacs (Bernière, Tosny, Venable)
Le Petit Prince	Gaillon Saint Pierre la Garenne Saint Etienne Sous Bailleul Champenard
ACM Jeufosse	Saint Aubin sur Gaillon Saint Julien de la Liègue Saint Pierre de Bailleul